

## Rapport annuel 2022

### Historique

Suite au succès de la votation populaire sur l'arrêté fédéral vélo en septembre 2018, 35 associations, organisations et entreprises ont fondé l'alliance suisse du vélo Cycla le 9.9.2020 à Berne. Cycla est une alliance sans statut d'association ; une charte sert d'acte fondateur. La présidente ainsi que les principales organisations responsables, à savoir 2roues Suisse, PRO VELO Suisse, Swiss Cycling, Touring Club Suisse, Velosuisse et l'Association transports et environnement, forment avec la présidence ainsi que le comité opérationnel.

### Membres et organes au 31.12.2022

A la fin de l'année, Cycla comptait 46 organisations et entreprises membres - trois de moins qu'il y a un an. Il s'agit d'organisations et d'associations du domaine du vélo, du tourisme, de la planification routière, de la santé et de la formation ainsi que d'entreprises du secteur du vélo et de la mobilité combinée. 36 autres organisations – quatre de plus par rapport à l'année précédente - ont le statut d'observateur. Le comité était composé de 48 personnes<sup>1</sup> - quatre de moins par rapport à l'année précédente - dont des représentants de tous les grands partis.

La composition du **comité central** est restée inchangée :

Présidente : Marianne Maret, conseillère aux États  
Vice-présidents : Matthias Aebischer, PRO VELO Suisse  
Ruedi Blumer, ATE  
Peter Goetschi, Touring Club Suisse  
Patrick Hunger, Swiss Cycling  
Martin Platter, Velosuisse  
Harry Ramsauer, 2roues Suisse

Les personnes suivantes ont fait partie du **comité exécutif** :

Présidente : Marianne Maret, Conseillère aux Etats  
Membres : Gabriela Keusch, Paloma Kilchenmann, Swiss Cycling  
Christoph Merkli, PRO VELO Suisse (secrétaire)  
Gérard Métrailler, Touring Club Suisse  
Martin Platter, Velosuisse  
Daniel Schärer, 2roues Suisse  
Edward Weber, ATE

---

<sup>1</sup> La liste complète des membres et des membres du comité central se trouve sur [www.cycla.ch](http://www.cycla.ch)

## Politique cycliste

- **Loi sur les voies cyclables (LVC)**

Lors de la session de printemps, les Chambres fédérales ont mis au point et adopté la LCV. Cycla a accompagné le processus et a fêté la loi adoptée le jour du vote final par une petite action sur la Place fédérale. Le Conseil fédéral a mis en vigueur la LVC le 1er janvier 2023. Ainsi s'est achevé, après huit ans, un processus politique qui avait commencé avec le lancement de l'initiative vélo en 2015.

- **Chargement des vélos par les CFF**

Après que les CFF ont étendu l'année précédente l'obligation de réservation à tous les trains Intercity, il s'agissait pour Cycla de veiller, en contact avec les CFF (sommets vélo, comité consultatif), au maintien des bonnes conditions pour le chargement des vélos par les voyageurs dans les trains. Il s'est toutefois avéré que les simplifications et améliorations demandées pour le système de réservation et la création de capacités supplémentaires lors des futures acquisitions de matériel roulant ont progressé plus lentement qu'espéré. Les CFF ont tout de même communiqué en automne l'introduction du billet vélo, le chargement gratuit des vélos d'enfants et l'extension du domaine de validité de l'abonnement général vélo.

- **Casque obligatoire pour les cyclistes de moins de 16 ans**

L'obligation de porter un casque pour les cyclistes jusqu'à 16 ans, proposée par le Conseil fédéral l'année précédente, a clairement échoué dans les deux chambres en 2022. Cycla s'était engagé contre cette proposition, car l'obligation aurait dissuadé les jeunes de faire du vélo. De plus, la mise en œuvre aurait été trop coûteuse.

- **Financement des infrastructures cyclables**

La conseillère aux Etats et présidente de Cycla Marianne Maret (Le Centre, VS) a demandé au Conseil fédéral pourquoi la mise en œuvre de projets cyclables dans les agglomérations traîne. Elle a déposé un postulat à ce sujet lors de la session d'automne 2022 et demande au Conseil fédéral un état des lieux et un plan de mesures pour faire avancer la mise en œuvre des projets soutenus par la Confédération. Contre la volonté du Conseil fédéral, le Conseil des Etats a transmis le postulat lors de la session d'hiver.

- **Surfaces de circulation pour la mobilité active**

L'année précédente, le Conseil fédéral avait esquissé dans un rapport la manière dont il entendait adapter le droit de la circulation afin de rendre les déplacements à pied, à vélo et en petits véhicules électriques plus sûrs et plus attrayants. En décembre, Cycla a discuté de ces propositions avec la direction de l'Office fédéral des routes.

- **Déduction fiscale pour les vélos et les vélos électriques**

Au niveau fédéral ainsi que dans les cantons, une déduction de 700 CHF peut être effectuée dans la déclaration d'impôts pour les trajets domicile-travail à vélo, à vélo électrique, à cyclomoteur et à moto avec plaque d'immatriculation jaune, tandis qu'une déduction allant jusqu'à 3 000 CHF par an est possible pour les motos. Avec la généralisation des vélos électriques, les coûts des vélos sont devenus comparables à ceux des motos. La conseillère aux Etats et présidente de Cycla Marianne Maret a donc adressé une interpellation au Conseil fédéral. Elle souhaite savoir si le Conseil fédéral est prêt à examiner l'adaptation des dispositions correspondantes.

### **Assemblée générale**

L'assemblée générale s'est tenue le 21 septembre dans la salle de spectacle Schwellenmätteli. La conseillère fédérale et ministre des sports Viola Amherd a honoré l'événement de sa présence et a parlé de la promotion du vélo en Suisse. Elle a fait l'éloge des actions existantes telles que les cours de vélo, bike to work et Bike2school. Avec le programme Jeunesse+Sport, son département encourage le sport des jeunes et le sport de masse. Celui-ci constitue la base du sport d'élite qui, grâce aux sportifs de haut niveau, encourage à son tour le sport de masse. En ce qui concerne la promotion du vélo chez les enfants et les adolescents, la ministre des sports estime que l'école et les parents ont un rôle important à jouer. Tant pour la promotion du vélo que pour l'infrastructure cyclable, il s'agit de définir et de mettre en œuvre des mesures appropriées sur place.

### **Comité central et comité exécutif**

Le comité central s'est réuni le 3 mai à l'hôtel Bern. Deux représentants de l'Office fédéral des routes y ont donné des informations sur la mise en œuvre de la loi sur les voies cyclables, sur le plan de route pour le vélo ainsi que sur le financement des infrastructures cyclables. Une autre réunion a eu lieu le 18 août par vidéoconférence. Le comité exécutif a lui aussi utilisé le format virtuel pour ses réunions, à une exception près. Il s'est réuni six fois au total.

### **Communication**

En 2022, Cycla a envoyé quatre newsletters à l'organisation membre et deux à d'autres organisations intéressées. Des nouvelles sur les thèmes actuels ont été régulièrement mises en ligne sur le site web.

### **Comptes annuels 2022**

Les comptes annuels de Cycla ont été clôturés avec un excédent d'environ CHF 18'000. Le fait de ne pas organiser de manifestations physiques a eu un effet modérateur sur les coûts.

## Remerciements

La présidente et le secrétaire remercient ici toutes les organisations membres et les entreprises pour leur soutien et leur confiance, ainsi que les partenaires pour leur bonne collaboration.

Berne, le 8 mars 2023

Marianne Maret  
Présidente

Christoph Merkli  
Secrétaire

### Adresse:

Cycla, c/o Pro Velo Schweiz, Birkenweg 61, 3013 Bern

Christoph Merkli, [info@cycla.ch](mailto:info@cycla.ch) / [www.cycla.ch](http://www.cycla.ch)

Tel. 031 318 54 16, Mobil 076 455 62 03